

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 1^{er} juillet 2019**

Sous la présidence de Monsieur Marcel LUTTMANN, Maire, et suite à la convocation adressée en date du 25 juin 2019.

Membres présents : M. FISCHER Daniel / Mme WEBER Sophie / M. GROLLEMUND René / Mme ROHMER Marie-Anne, *Adjoints au Maire.*

Mme ARBOGAST Annie / MM. BARILLON Rémi / BOHN Armand / Mme BRASSEL Yolande / M. BURTIN Pierre / Mmes CHAVEROT Elisabeth / DATTOLICO Isabelle / M. DERVAUX Fabien / Mmes DOMINIAK Nathalie / ECKENDOERFFER Caroline / M. FRITSCH Romain / Mmes GROH Marlène / KAPPS Geneviève / KELHETTER Isabelle / PFERSCH Geneviève.

M. CARBIENER Julien a rejoint la séance au point N° 55/2019.

Membre(s) absent(s) excusé(s) : M. CLOSSET Christian / Mmes EBERLE-SCHULER Christelle / GARREC Marie / MM. GOUETH Alphonse / HUMMEL Christophe / WENDLING Jean-Marc.

Procuration(s) : Mme EBERLE-SCHULER Christelle qui a donné pouvoir à Mme WEBER Sophie.
M. WENDLING Jean-Marc qui a donné pouvoir à Mme GROH Marlène.

Ordre du Jour

- Désignation du secrétaire de Séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du 20/05/2019
 - Délégation permanente au Maire - Devis et Factures
 - Admission en non-valeur de créance(s) irrécouvrable(s)
 - Demande(s) de subvention
 - Délégation permanente au Maire - Acceptation indemnisation de sinistre(s)
- Modification marché - Réparation de la charpente bois / Centre Culturel et Sportif "Les Roseaux"
 - Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et sur l'activité de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse
 - Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement
 - Compte-rendu annuel d'activités d'Électricité de Strasbourg pour l'exercice 2018
- Convention de fonctionnement - Regroupement Pédagogique Intercommunal Marlenheim-Nordheim
- Fixation des tarifs et documents réglementaires relatif à la mise en service de l'Espace Culturel et Touristique
 - Convention de mise à disposition d'une partie des locaux de l'École Élémentaire Pierre Pflimlin pour l'accueil de loisirs sans hébergement
 - Divers

Le Maire souhaite une cordiale bienvenue au Conseil Municipal et propose de passer immédiatement au premier point de l'ordre du jour.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Vu l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Christine Ohrel, Directrice Générale des Services, en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 20/05/2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20/05/2019 transmis à l'ensemble des membres est proposé à la signature du Conseil et est adopté à l'unanimité dans la forme et la rédaction proposées.

51/2019 - DÉLÉGATION PERMANENTE AU MAIRE - DEVIS ET FACTURES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014 statuant sur les délégations générales de compétences données au Maire,

Le Conseil Municipal prend connaissance des décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation permanente pour les marchés suivants :

ROSEAUX

- ☛ Offre des Ets STAM et d'ENGIE d'un montant respectif de **25.590 € HT** et **9.580 € HT** pour la pose d'un faux-plafond et les travaux de reprise de l'installation de chauffage de la salle culturelle.
- ☛ Offre des Ets Kah d'un montant de **6.138 € HT** pour l'installation de nouveaux luminaires à LED et blocs de secours dans la salle culturelle "Les Roseaux".

La dépense sera imputée sur le C/21318-151.

AUTRE MOBILIER, MATÉRIEL ET OUTILLAGE

- ☛ Facture d'Atelier Funfrock de **2.300 € HT** pour la fourniture de stores pour l'espace musée de l'Espace Culturel et Touristique.
- ☛ Factures des Ets A2S de **7.607 € HT** pour la fourniture de mobilier et divers (pupitres, estrade, ...) destinés à l'Espace Culturel et Touristique.
- ☛ Facture des Ets Doublet de **2.600 € HT** pour la fourniture de barrières et rack de stockage.
- ☛ Offre complémentaire des Ets Kah de **7.380 € HT** pour la fourniture de coffrets électriques mobiles.

La dépense sera imputée sur le C/2188-194.

TRAVAUX ÉCOLE MATERNELLE

- ☛ Offre des Ets Braun de **2.202 € HT** pour le remplacement de la porte de secours ouest de l'École Maternelle.
- ☛ Offre de Technic'Jardins de **2.400 € HT** pour la fourniture et pose d'une clôture en panneaux rigides au sud de la cour de l'École Maternelle.

La dépense sera imputée sur le C/21312-198.

TRAVAUX ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

- ☛ Offre des Ets Braun pour l'intervention sur la porte du préau de l'École Élémentaire (ouverture à distance) pour un taux horaire de **60 € HT**
- ☛ Offre de Technic'Jardins de **4.200 € HT** pour la fourniture et pose d'une clôture en panneaux rigides autour du préau de l'École Élémentaire.

La dépense sera imputée sur le C/21312-199.

52/2019 - ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCE(S) IRRÉCOUVRABLE(S)

Vu le budget de la commune,

Vu l'état des produits irrécouvrables sur ce budget, dressé et certifié par le Comptable du Trésor de Wasselonne qui demande l'admission en non-valeur des sommes portées sur ledit-état,

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont plus susceptibles de recouvrement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- *décide d'admettre en non-valeur les sommes ci-après :*
 - *7,13 €, 8,30 €, 4,57 € et 7,60 € au titre de l'exercice 2015 (droits de voirie et divers - motif : RAR inférieur au seuil de poursuite),*
 - *5,23 € au titre de l'exercice 2016 (motif : RAR inférieur au seuil de poursuite),*
 - *400 € au titre de l'exercice 2018 (droits de place marché - motif : liquidation judiciaire).*

53/2019 - DEMANDE(S) DE SUBVENTION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-4, L.2313-1-2° et L.2541-12-13°,

Appelé à voter sur l'attribution des subventions aux associations ou organismes divers,

Dans le cadre du budget 2019, **le Maire présente au Conseil Municipal** la demande de subvention émanant

- de l'Harmonie Caecilia suite à leur déplacement à Rust du 25 mai dernier afin de participer au concert annuel de la Musique de Rust,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'octroyer à l'Harmonie Caecilia une aide de 248 €.

La dépense sera imputée sur le C/6574- ligne divers.

54/2019 - DÉLÉGATION PERMANENTE AU MAIRE - ACCEPTATION INDEMNISATION DE SINISTRE(S)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014 statuant sur les délégations générales de compétence données au Maire,

Le Conseil Municipal prend acte de la décision de recouvrement prise par le Maire en vertu de sa délégation permanente suite à la proposition d'indemnisation formulée par la Compagnie d'Assurances concernée pour le(s) sinistre(s) suivant(s) :

- recherche de fuites suite à dégâts des eaux à l'École Élémentaire Pierre Pflimlin - salle de restauration (**1.822,80 €**),
- choc de véhicule sur candélabre rue du Pétrin (**2.544,84 €**).

55/2019 - MODIFICATION MARCHÉ - RÉPARATION DE LA CHARPENTE BOIS / CENTRE CULTUREL ET SPORTIF "LES ROSEAUX"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 139-alinéa 3, disposant que la procédure de modification d'un marché public peut s'appliquer si elle est rendue nécessaire par des circonstances imprévues ou imprévisibles sous réserve de la limite fixée article 140-I (La modification doit être limitée à 50% du montant du marché initial et ne doit pas altérer la nature globale du contrat),

Vu le marché de travaux de réparation de la charpente bois du Centre Culturel et Sportif "Les Roseaux" notifié en date du 3/04/2019 à l'entreprise Rénofors,

Le Maire explique que

- ✓ Suite à une modification de la position des entrants, il est nécessaire de revoir les panneaux de basket en faîtage :
 - Suppression de la position dépose et repose des panneaux de basket avec adaptation des fixations **- 3.334 € HT**
 - Remplacement par la dépose seule des panneaux de basket **+ 1.070 € HT**

- ✓ Suite à l'abaissement de l'entrant de renfort de 50cm par rapport au marché, il y a un conflit entre les fixations de l'entrant et les panneaux de basket latéraux
 - Adaptation panneaux **+ 2.192 € HT**

- ✓ Compte tenu de la repose du faux-plafond dans la salle culturelle, il y a une exigence de la stabilité au feu des assemblages
 - Encoffrement en panneaux épaisseur 15 mm des assemblages **+ 3.200 € HT**

- ✓ Suite à un avis bloquant du contrôle technique, l'entreprise Rénofors a arrêté le chantier durant 3 jours et a renvoyé son équipe et le matériel
 - Coût **+ 7.850 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- *approuve la modification du marché précité,*

- *autorise le Maire à signer l'avenant N° 1 au marché d'origine aux fins de contractualiser les besoins rendus nécessaires par le chantier suite aux modifications se chiffrant comme suit : 10.978 € HT,*

soit :

Montant initial :	205.477 € HT
Nouveau montant du marché :	216.455 € HT

56/2019 - RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET SUR L'ACTIVITÉ DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Vu les articles L.2224-5, D.2224-1 et D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret N° 95-635 du 6/5/1995 relatif aux rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement et notamment son article 3,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se voir présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers,

Vu le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du périmètre du Kronthal établi par le SDEA et validé lors de la Commission Locale Kronthal en date du 25/04/2019,

Vu les explications de M. Pierre Burtin, Conseiller Municipal et Délégué au SDEA,

Vu la note annuelle relative aux redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et à la réalisation du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse,

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable ainsi que de la note relative à l'activité 2018 de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Le document peut être consulté à l'Hôtel de Ville.

57/2019 - RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Vu les articles L.2224-5, D.2224-1 et D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret N° 95-635 du 6/5/1995 relatif aux rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement et notamment son article 3,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se voir présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers,

Vu le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (périmètre de la Vallée de la Basse-Mossig) établi par le SDEA et validé lors de la Commission Locale Basse-Mossig assainissement du 25/04/2019,

Vu les explications de M. Rémi Barillon, Conseiller Municipal et Délégué au SDEA, relatives aux principaux éléments du rapport annuel et de la synthèse globale et locale de notre périmètre,

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Le document peut être consulté à l'Hôtel de Ville.

58/2019 - COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉS D'ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG POUR L'EXERCICE 2018

Le Maire présente au Conseil Municipal :

- le compte rendu annuel de Strasbourg Électricité Réseaux (concession) au titre de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

59/2019 - CONVENTION DE FONCTIONNEMENT – REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL MARLENHEIM-NORDHEIM

Mme Sophie Weber, Adjointe au Maire, explique au Conseil Municipal que le projet de R.P.I. Marlenheim-Nordheim avance tel qu'il était annoncé, que le regroupement sera opérationnel pour la rentrée scolaire et que pour sceller durablement l'entente dans le temps, il est nécessaire de conclure une convention avec Nordheim fixant les règles de fonctionnement administratif ainsi que les prérogatives du Comité du R.P.I.

Vu l'article L.212-2 du Code de l'Éducation,

Vu l'article L.522-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de conclure une convention avec la commune de Nordheim relative au fonctionnement du R.P.I.,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- *adopte le projet de convention,*
- *autorise le Maire à signer la convention précitée.*

60/2019 - FIXATION DES TARIFS ET DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES RELATIFS À LA MISE EN SERVICE DE L'ESPACE CULTUREL ET TOURISTIQUE

Le Maire explique qu'il est nécessaire, dans le cadre de la mise en service de l'Espace Culturel et Touristique, d'encadrer la mise à disposition des locaux au travers de :

- la fixation des tarifs de mise en service,
- la définition d'un règlement intérieur encadrant les mises à disposition ponctuelles et permanentes ainsi que les documents s'y rattachant y compris des conventions.

Vu l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) relatif à l'administration des propriétés communales,

Vu l'article L2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) relatif à la mise à disposition des locaux communaux,

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- *définit la tarification comme suit :*

SITE	CAPACITE	TYPE D'EVENEMENT	PRIX / JOUR
Salle de conférence	80 m ²	Associations, particuliers et entreprises de Marlenheim Structures publiques Réunion / Conférence	70,00 €
		Associations, particuliers et entreprises extérieures Réunion / Conférence	100,00 €

SITE	SURFACE	TYPE D'EXPOSITIONS	TARIFICATION			
			WE	HEBDO	4 SEM.	
Salle d'exposition du 1er étage	127 m ²	Artistes et associations de Marlenheim - Expo sans vente	25,00 €	56,00 €	196,00 €	
		Artistes et associations de Marlenheim - Expo avec vente	37,50 €	91,00 €	294,00 €	
		Artistes et associations extérieurs - Expo sans vente	37,50 €	91,00 €	294,00 €	
		Artistes et associations extérieurs - Expo avec vente	50,00 €	112,00 €	392,00 €	
Durée en jours des périodes de location : Week-end : du vendredi AM (14h) au lundi matin (08h00) soit 2,5 jours Hebdo : du lundi matin (08h00) au lundi matin (08h00) soit 7 jours 4 semaines : même périodicité que location hebdomadaire x 4 semaines soit 28 jours			<i>Dégressivité : -20% par jour par rapport aux tarifs WE</i>		<i>Dégressivité : -30% par jour par rapport aux tarifs WE</i>	

- *approuve le règlement intérieur de l'Espace Culturel et Touristique,*
- *approuve le modèle de convention relative à des occupations ponctuelles,*
- *approuve la convention relative à l'organisation des Mercredis de Marlenheim dans la salle de conférence,*
- *autorise le Maire à signer les conventions précitées.*

61/2019 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE PARTIE DES LOCAUX DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PIERRE PFLIMLIN POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Le Maire explique que la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble souhaite organiser, par l'intermédiaire de son partenaire la FDMJC d'Alsace, un accueil de loisirs sans hébergement durant l'été pour les enfants à partir du CM2 dans les locaux de l'École Élémentaire Pierre Pflimlin

Vu l'article L.212-15 du Code de l'Éducation,

Vu les Circulaires du 8 août 1985 et du 15 octobre 1993 relatives aux activités éducatives, sportives, culturelles et l'utilisation des locaux scolaires en dehors des temps de formation,

Considérant la nécessité de mettre en place une convention d'utilisation des locaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- *adopte la convention de mise à disposition des locaux de l'École Élémentaire,*
- *autorise le Maire à signer la convention précitée.*

DIVERS

⇒ Répartition des sièges au sein de la Communauté de Communes

Dans la perspective de renouvellement des conseils municipaux de 2020, les communes et intercommunalités ont jusqu'au 31 août 2019 pour décider ensemble de la répartition des sièges au sein de leur EPCI de rattachement. À défaut, les règles de droit commun prévues par la loi s'appliquent.

Le Maire informe le Conseil que la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble propose de maintenir la répartition actuelle (droit commun, 44 sièges dont 7 pour Marlenheim).

⇒ **Compte-rendu des décisions prises par la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble dont la séance du Conseil du 19/06/2019**

- Vote du Compte Administratif 2018
- Dialogue avec M. Frédéric Bierry, Président du Conseil Départemental, portant notamment sur le projet de Transport en Site Propre de l'Ouest Strasbourgeois (TSPO) :
 - ✓ Aménagement de la portion Marlenheim-Furdenheim à partir de 2020 sur les mêmes bases que le secteur Furdenheim-Ittenheim (ce dernier inclut l'aménagement du rond-point de Fessenheim),
 - ✓ Agrandissement, en 2020 également, du parking-relais "La Colombe",
 - ✓ Tronçon Marlenheim-Wasselonne : l'étude est en cours (différentes options sont envisagées incluant la demande des riverains du Kronthal de sécurisation de la traversée de la RD1004),
 - ✓ Étude portant sur la possibilité pour les véhicules transportant plusieurs passagers d'accéder à la voie bus,
 - ✓ Localisation de la future gare routière/Strasbourg : un déplacement à l'arrière de la gare SNCF (gare basse), rue des Remparts, fait partie des pistes possibles.

⇒ **Compte-rendu responsables des commissions communales et groupes de travail**

Animation, Tourisme et Fleurissement (ATF) : Mme Marie-Anne ROHMER, *Vice-Présidente Réunion du 4/06/2019 consacrée à une mise au point sur le fleurissement hivernal et estival.*

Le fleurissement hivernal a été satisfaisant mais on déplore de nombreux vols et dégradations. Il a été décidé par conséquent de réduire ce dernier la saison prochaine.

En matière de fleurissement estival, Mme Marie-Anne Rohmer remercie l'équipe technique qui, malgré un emploi du temps contraint, a respecté les délais de plantation permettant au fleurissement de se développer en prévision du passage du jury compétent pour l'attribution de la 1^{ère} fleur.

M. Romain Fritsch fait remarquer qu'il conviendrait d'intervenir sur les haies de l'aire de jeux rue Schuman.

Mme Marie-Anne Rohmer précise qu'elles seront remplacées par un grillage.

Bâtiments et Constructions Publiques (BCP) : M. le Maire

Réunions hebdomadaires dans le cadre du chantier de réparation de la charpente du Centre Culturel et Sportif "Les Roseaux".

Le Maire présente les différents postes de dépenses (marché Rénofors et travaux collatéraux : chauffage-ventilation, électricité, faux-plafonds et panneaux de basket) et de recettes pour cette opération.

Communication : Mme Marie-Anne ROHMER

Réunion du 6/06/2019 avec un point portant essentiellement sur la communication numérique.

Le nouveau site Internet (<https://www.marlenheim.fr>) est d'ores et déjà en service même si certaines rubriques doivent encore être complétées.

La page Facebook sera mise en ligne dans les jours qui viennent et comportera des informations de la Ville (démarches administratives, manifestations, ...) mais aussi des articles plus informels.

Le module Newsletter devrait fonctionner à l'automne.

Une harmonisation des caractères des panneaux électroniques a été demandée afin d'améliorer la lisibilité.

- ⇒ **Le Maire rappelle** que les dernières représentations des Nuits Théâtrales de Marlenheim se dérouleront du 3 au 6 juillet prochains suivies le 13 juillet au soir de la fête de la citoyenneté.
- ⇒ **M. Daniel Fischer rajoute** que le traditionnel concert Ama Voices aura lieu cette année le samedi 27 juillet 2019 à 20h30 à l'Église Sainte-Richarde.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, le Maire clôt la séance à 20 h 30.

Christine Ohrel



Secrétaire de Séance

Marcel Luttmann



Maire de Marlenheim